

## Modèle de notice d'informations aux électeurs – vote direct et vote par correspondance

### NOTICE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX ÉLECTEURS

Le 20 octobre 2011, chaque électeur est amené à voter plusieurs fois pour les scrutins relatifs au comité technique ministériel (CTM), aux comités techniques de son service ou établissement, ainsi qu'aux commissions administratives paritaires, consultatives paritaires, d'avancement et de disciplines (CAP, CCP, CAD) nationales ou locales, aux commissions administratives paritaires centrales, locales ou préparatoires, aux commissions préparatoires.

Il reçoit en conséquence autant de matériels de vote que de scrutins pour lesquels il sera amené à voter.

Il existe deux modalités de vote : direct ou par correspondance.

#### 1) Modalités du vote direct

L'électeur se déplace pour voter à l'urne.

Une enveloppe spécifique lui est préalablement adressée, contenant :

- les professions de foi des organisations syndicales candidates
- les bulletins de vote des organisations syndicales candidates
- l'enveloppe de couleur n°1 de vote relative au scrutin\*
- la présente notice d'informations
- une note de service précisant le lieu, ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote, où l'électeur est invité à voter.

*En cas d'empêchement le jour du scrutin l'électeur peut, sur simple demande auprès de son service de proximité, voter par correspondance.*

#### 2) Modalités du vote par correspondance

Lorsque l'électeur est amené à voter par correspondance, une enveloppe spécifique lui est adressée, contenant :

- les professions de foi des organisations syndicales candidates
- les bulletins de vote des organisations syndicales candidates
- l'enveloppe de couleur n°1 de vote relative au scrutin\*
- l'enveloppe n°2 d'émargement et l'enveloppe n°3 de retour, toutes deux à renseigner
- la présente notice d'informations

Le vote ayant lieu à bulletin secret, l'électeur doit obligatoirement utiliser les bulletins de vote et les enveloppes qui lui sont envoyés.

\*\*\*\*\*

A titre indicatif, sous peine de nullité de vote, il est interdit :

- de rayer ou d'ajouter un nom ;
- de modifier l'ordre de présentation des candidats ;
- d'apposer sur son bulletin une mention ou un quelconque signe distinctif (nom souligné, croix, etc.)
- d'utiliser une autre enveloppe que celle fournie à cet effet.

\*Un code couleur est attribué à l'enveloppe de vote n°1, selon le scrutin :

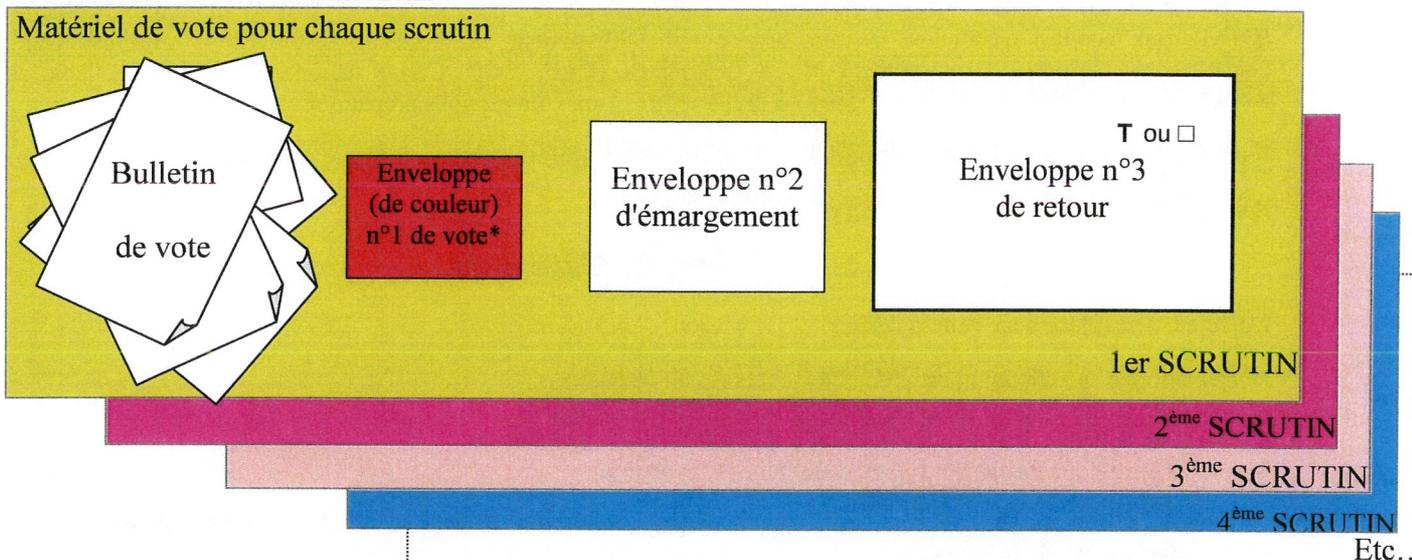
<b>BLANC</b>	Comité technique Ministériel (CTM)
<b>VIOLET</b>	Comité technique d'administration centrale (CT Adm Cent)
<b>BLEU</b>	Comité technique de proximité (CT) Comité technique spécial (CTS) pour les directions d'administration centrale
<b>BULLE</b>	Commission administrative paritaire (CAP) Commission consultative paritaire (CCP) Commission d'avancement et de discipline (CAD) } nationales
	Commission administrative paritaire centrale (CAP centrale)
<b>ROSE</b>	Commission administrative paritaire préparatoire (CAP préparatoire) Commission préparatoire (CP)
<b>VERT</b>	Commission administrative paritaire (CAP) Commission consultative paritaire (CCP) } locales

## Modalités du vote par correspondance

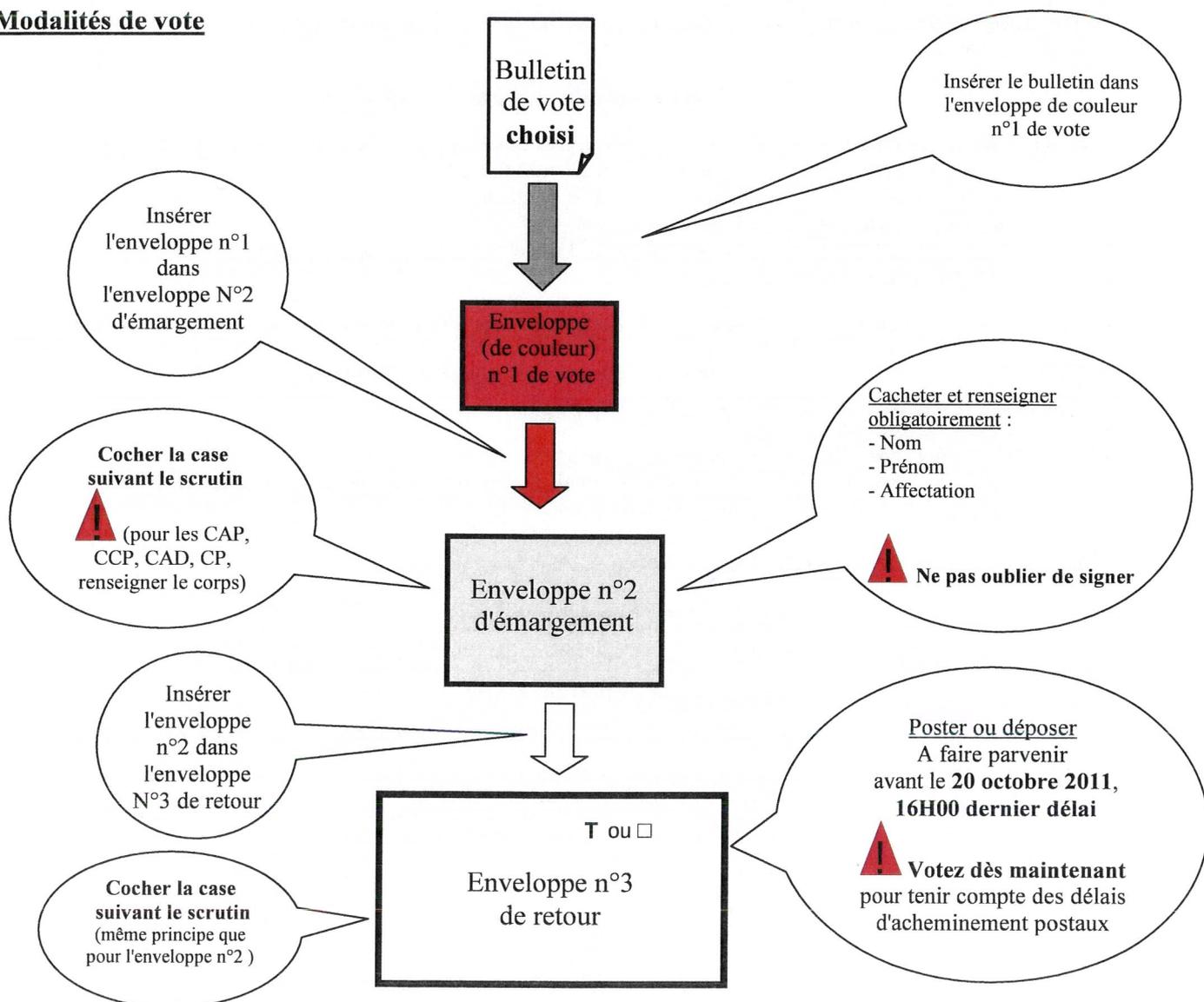
Les électeurs expriment leur vote de la façon suivante :

### Inventaire du matériel de vote

Matériel de vote pour chaque scrutin



### Modalités de vote



\* Une couleur spécifique est attribuée à l'enveloppe n°1 de vote suivant le type de scrutin

**Exemples d'enveloppe n°2 renseignée :**

**1) pour le vote par correspondance au comité technique**

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT  
(MEDDTL)

A renseigner obligatoirement :

- Une **SEULE** des 8 cases ci-dessous à cocher
- Si CAP/CCP/CAD, intitulé du corps concerné à inscrire

<input type="checkbox"/> CTM	<input type="checkbox"/> CAP/CCP/CAD Nationale.....
<input type="checkbox"/> CT Adm. Cen	<input type="checkbox"/> CAP Centrale des AE/CE VNPM et CTPE.....
<input checked="" type="checkbox"/> CT	<input type="checkbox"/> CAP/CCP/CAD Locale.....
	<input type="checkbox"/> CAP Préparatoire des ATE/TE, spécialité : .....
	<input type="checkbox"/> Commission préparatoire des CTPE, spécialité : .....

**impérativement et lisiblement sous peine de nullité du vote :**

NOM, prénom :  
....**HHGSHGHG Yusyujfhg**

Affectation :  
.....**Service**.....

SIGNATURE :  


**2) pour le vote par correspondance d'un agent, technicien supérieur de l'équipement, à la CAP nationale de son corps d'appartenance**

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT  
(MEDDTL)

A renseigner obligatoirement :

- Une **SEULE** des 8 cases ci-dessous à cocher
- Si CAP/CCP/CAD, intitulé du corps concerné à inscrire

<input type="checkbox"/> CTM	<input checked="" type="checkbox"/> CAP/CCP/CAD Nationale <b>Technicien supérieur de l'équipement</b> ...
<input type="checkbox"/> CT Adm. Ce	<input type="checkbox"/> CAP Centrale des AE/CE VNPM et CTPE.....
<input type="checkbox"/> CT	<input type="checkbox"/> CAP/CCP/CAD Locale.....
	<input type="checkbox"/> CAP Préparatoire des ATE/TE, spécialité : .....
	<input type="checkbox"/> Commission préparatoire des CTPE, spécialité : .....

**impérativement et lisiblement sous peine de nullité du vote :**

NOM, prénom :  
....**HHGSHGHG Yusyujfhg**

Affectation :  
.....**Service**.....

SIGNATURE :  